

Bilan du CRC en Haute-Normandie

- Rappel des objectifs du contrôle des règles de construction
- Bilan des contrôles France entière 2002-2005
- Comparaison Haute-Normandie/ France Entière
- Bilan des contrôles en Haute-Normandie 2005-2007

Contexte et enjeux du CRC

- Une mission de police judiciaire
- Contexte
 - L'instruction du permis de construire assure que le dossier est conforme à l'ensemble des règles d'urbanisme ; l'application des **règles générales de construction** n'étant pas vérifiée.
 - En contre partie le maître d'ouvrage s'engage à respecter ces règles de construction :
 - " Je soussigné, ... m'engage à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application des articles L.111-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation sous peine d'encourir les sanctions applicables en cas de violation de ces règles (articles L. 152-1 à L 152-11)."

Contexte et enjeux du CRC

- Fondements Juridiques :

- Extrait de l'article L151-1 du CCH :

- *"Le représentant de l'Etat dans le département, le maire ou ses délégués ainsi que les fonctionnaires et les agents commissionnés à cet effet par le ministre chargé de l'urbanisme et assermentés peuvent à tout moment visiter les constructions en cours, procéder aux vérifications qu'ils jugent utiles et se faire communiquer tous documents techniques se rapportant à la réalisation des bâtiments, et en particulier ceux concernant l'accessibilité aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap. Ce droit de visite et de communication peut aussi être exercé après l'achèvement des travaux pendant deux ans."*

Contexte et enjeux du CRC

- Enjeux :
 - **assurer le respect des caractéristiques minimales** au regard du niveau de développement économique et social de la nation : leur non respect pénalise le consommateur, fausse la concurrence et peut générer des **effets néfastes pour la santé**
 - **Réduire la sinistralité** : coût annuel lié à la non-qualité estimé à 7,5 milliards d'euros (près de 8% du chiffre d'affaire du secteur), source AQC
 - **Promouvoir la qualité de la Construction**

Les opérations contrôlées

- Constructions neuves
 - Logements collectifs
 - Logements individuels groupés
 - **Logements individuels diffus**
 - **Bâtiments non résidentiels**

En cours ou Achevées depuis moins de trois ans

Environ 8% des logements construits sont contrôlés en France.

Les opérations contrôlées

- 2.1 Rubriques Contrôlées
 - A1 - Acoustique bruits intérieurs
 - A2 - Acoustique bruits extérieurs
 - A3 - Brancard
 - A4 - Thermique
 - A5 - Aération des logements
 - A8 - Sécurité contre l'incendie
 - A9 - Garde-corps, fenêtres basses, rampes d'escalier
 - A10 - Accessibilité, adaptabilité
 - A11 - Portes automatiques de garage

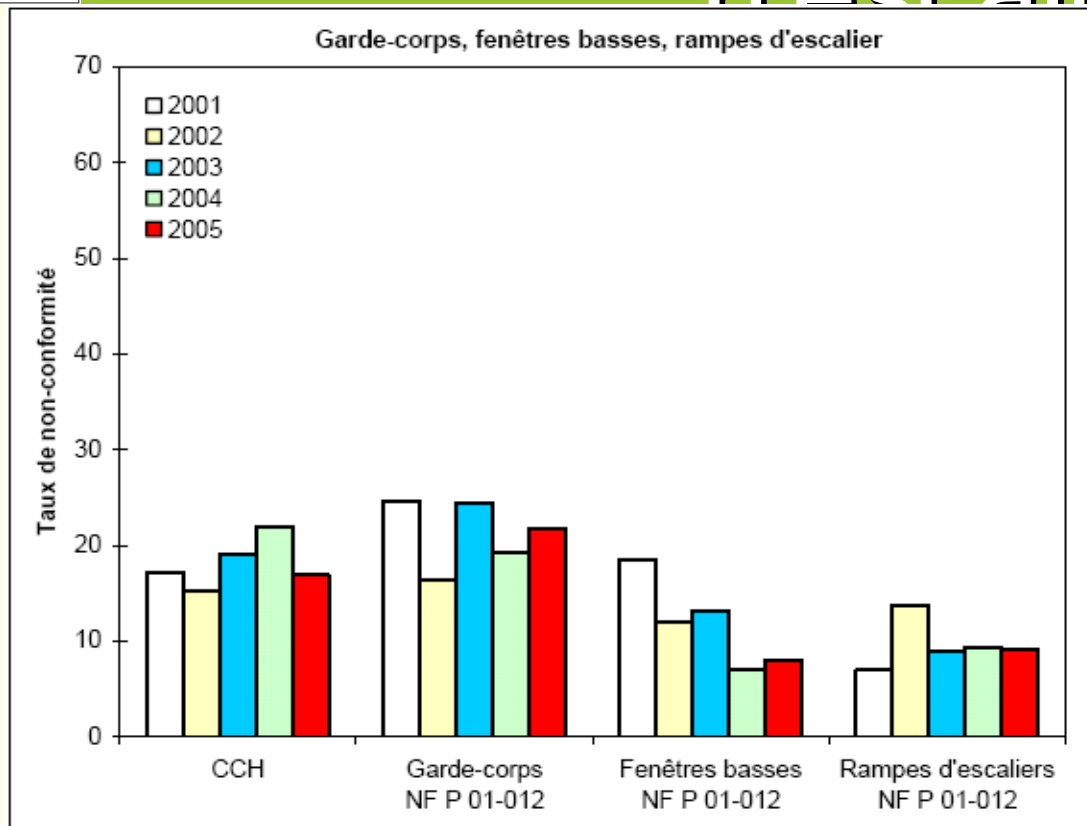
La qualité réglementaire

- **Prise en compte des différentes rubriques**
Au niveau national (évolution 2001 à 2005)
 - Sécurité des personnes (garde corps, fenêtres basses, rampes d'escaliers)
 - Aération
 - Sécurité incendie
 - Accessibilité
 - Acoustique
 - Brancard
 - Thermique (RT 2000)

La qualité réglementaire

- Au niveau national (évolution 2001 à 2005)
 - Un respect des réglementations contrasté :
 - Gardes Corps, Fenêtres basses, passage brancard, bruits extérieurs
→ **règles plutôt respectées**
 - Aération, Sécurité Incendie, Accessibilité
→ **réglementations mal maîtrisées**
 - Les niveaux de non conformité se maintiennent
 - Pas d'amélioration constatée

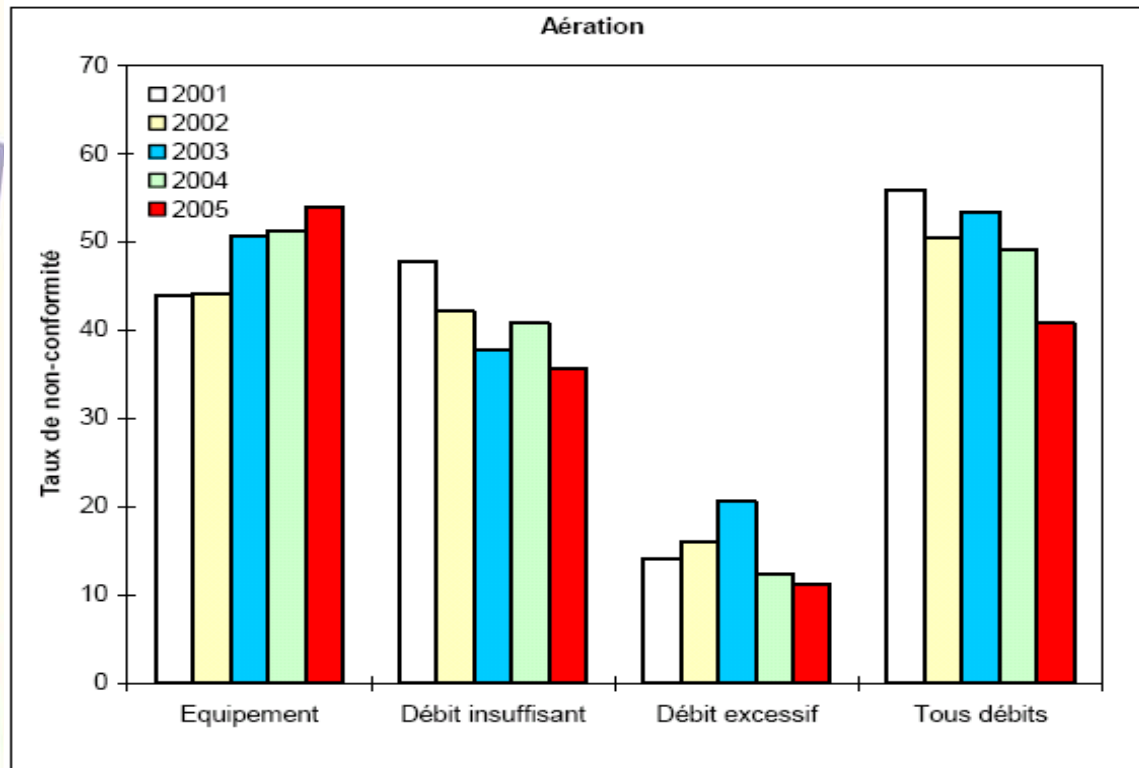
Sécurité des personnes (garde corps, fenêtres basses, rampes d'escaliers)



Non conformités fréquentes :

- Hauteur garde corps, jours , ...

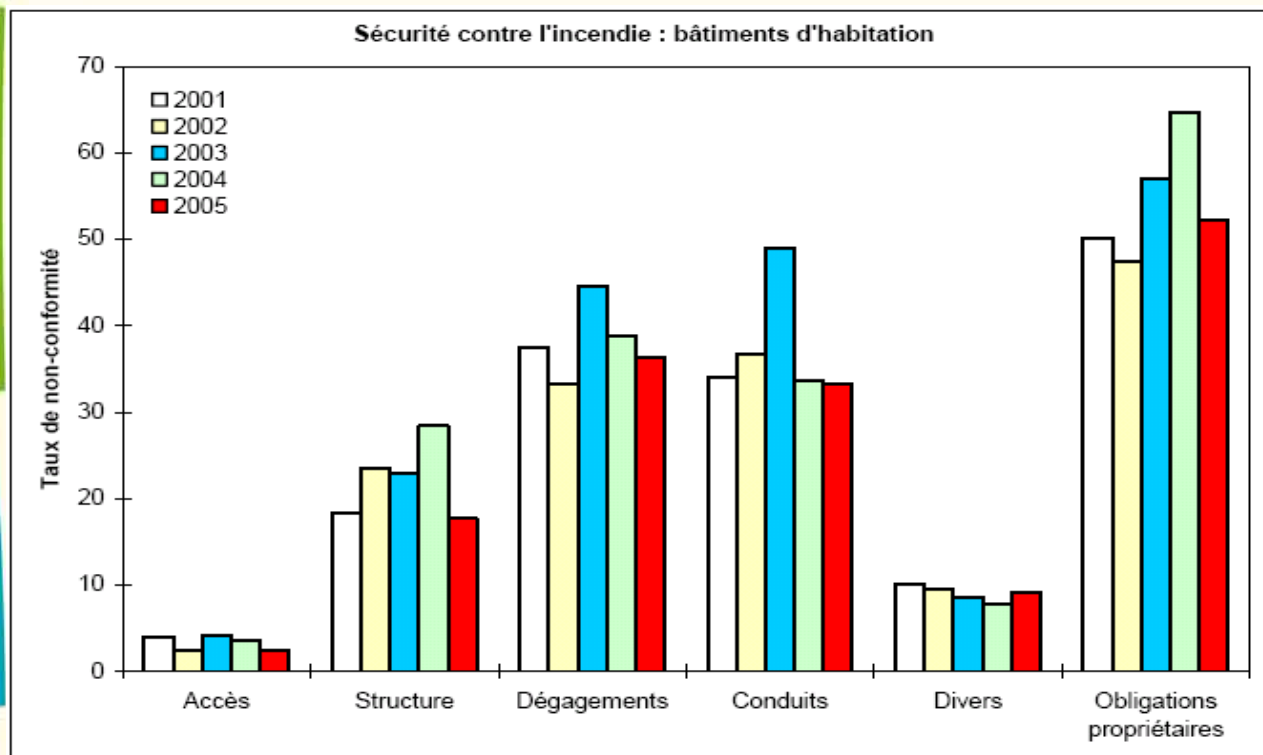
Aération



Non conformités fréquentes :

Débits de ventilation insuffisants, absences d'entrées d'air dans certaines pièces de vie

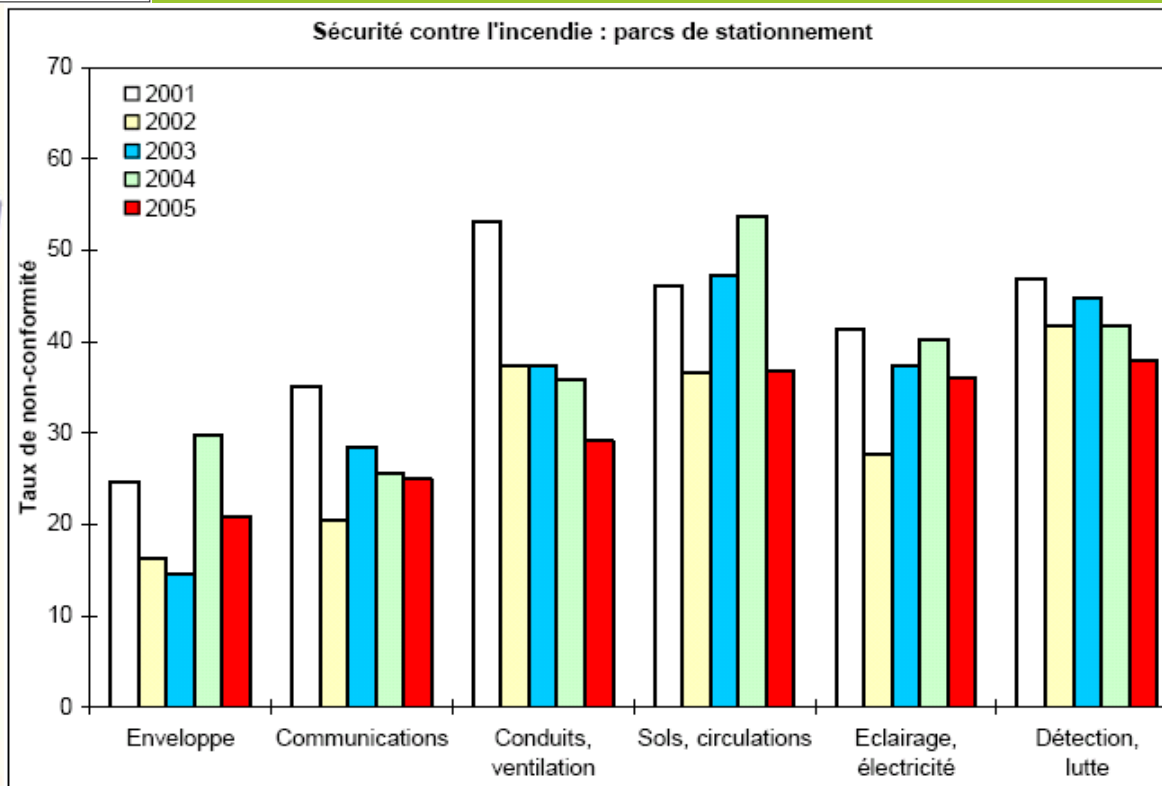
Sécurité incendie (bâtiments d'habitation)



Non conformités fréquentes :

signalétique, conduits et gaines, désenfumage, dégagements

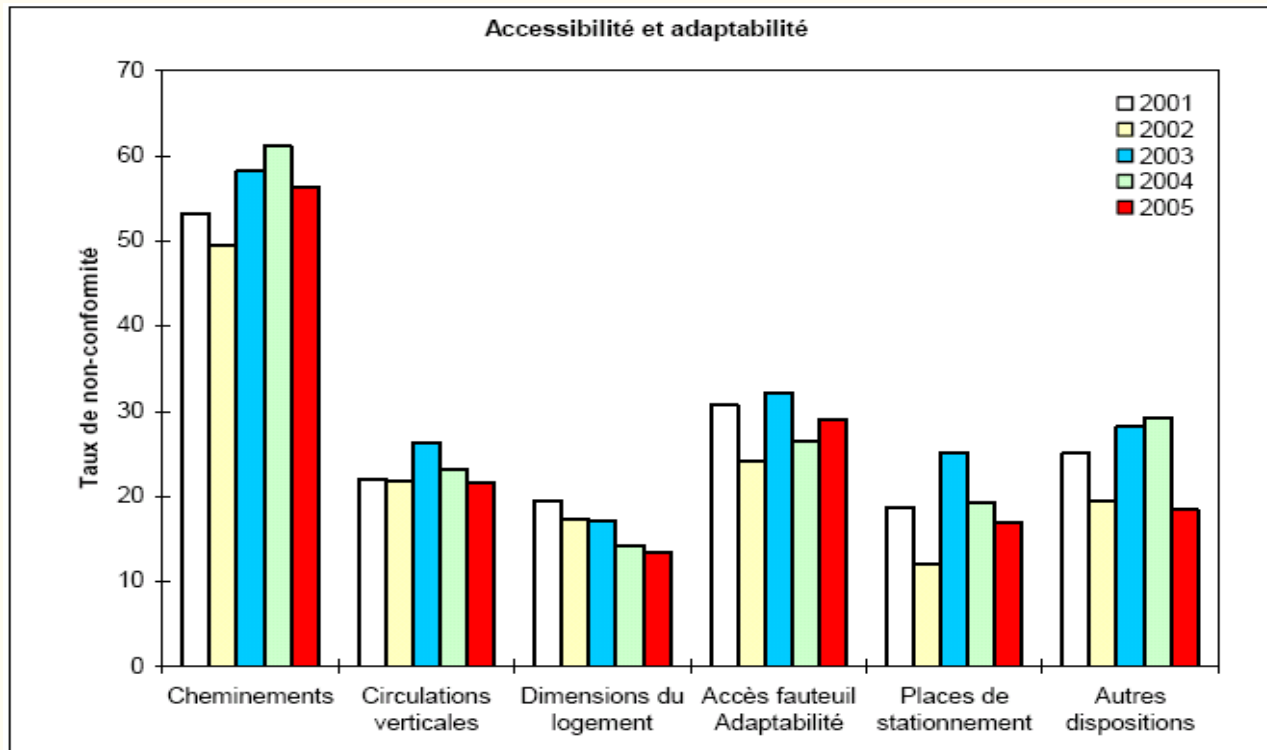
Sécurité incendie (parcs de stationnement)



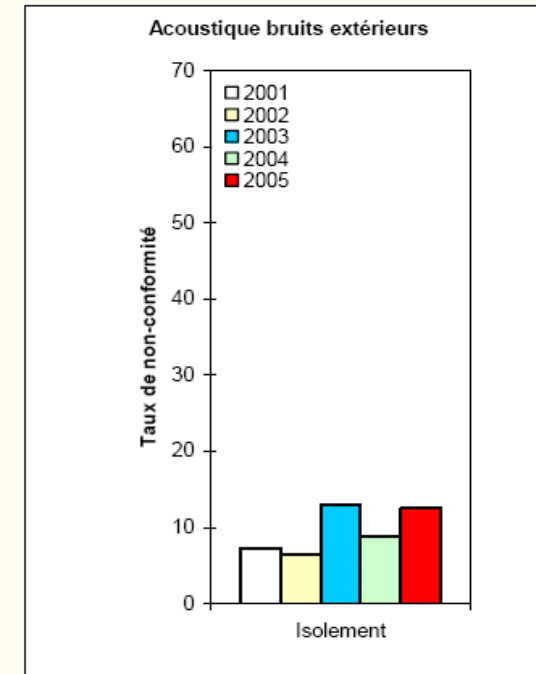
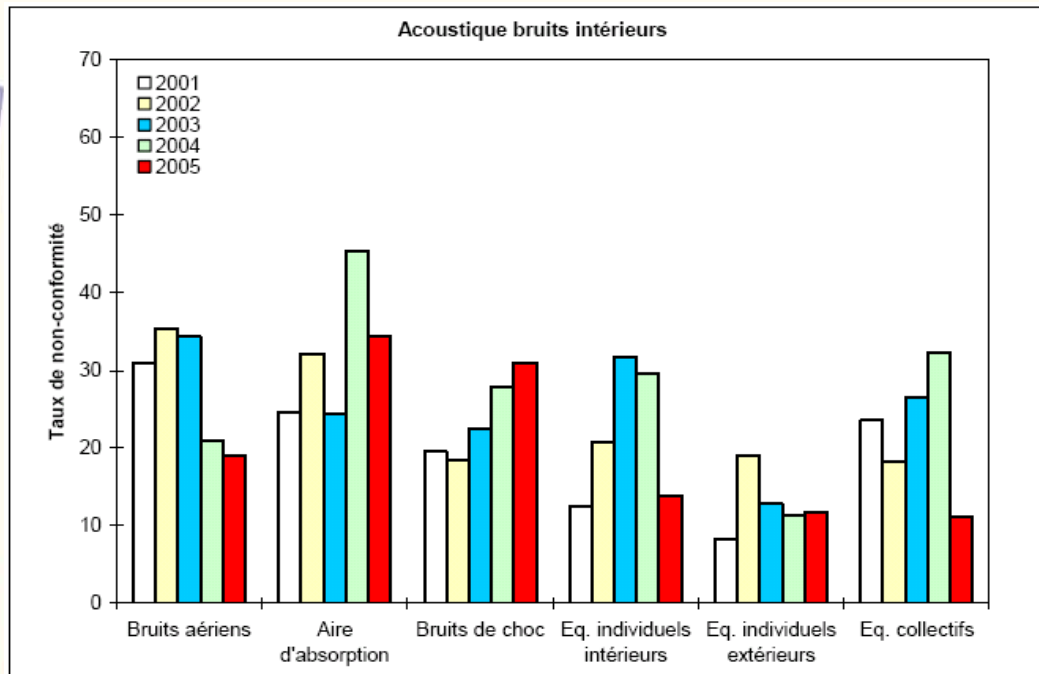
Non conformités fréquentes :

signalétique, conduits et gaines, désenfumage, dégagements

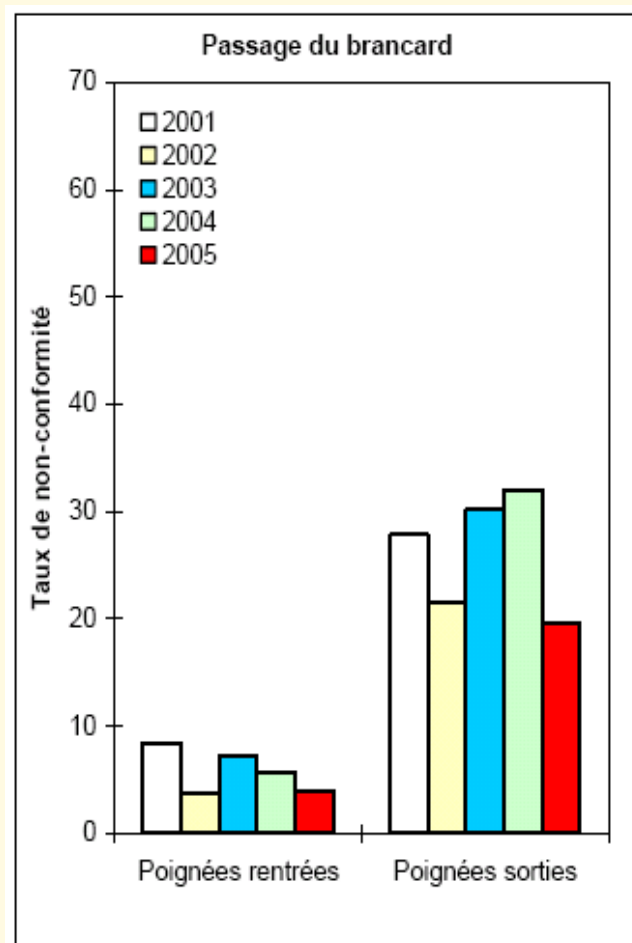
Accessibilité



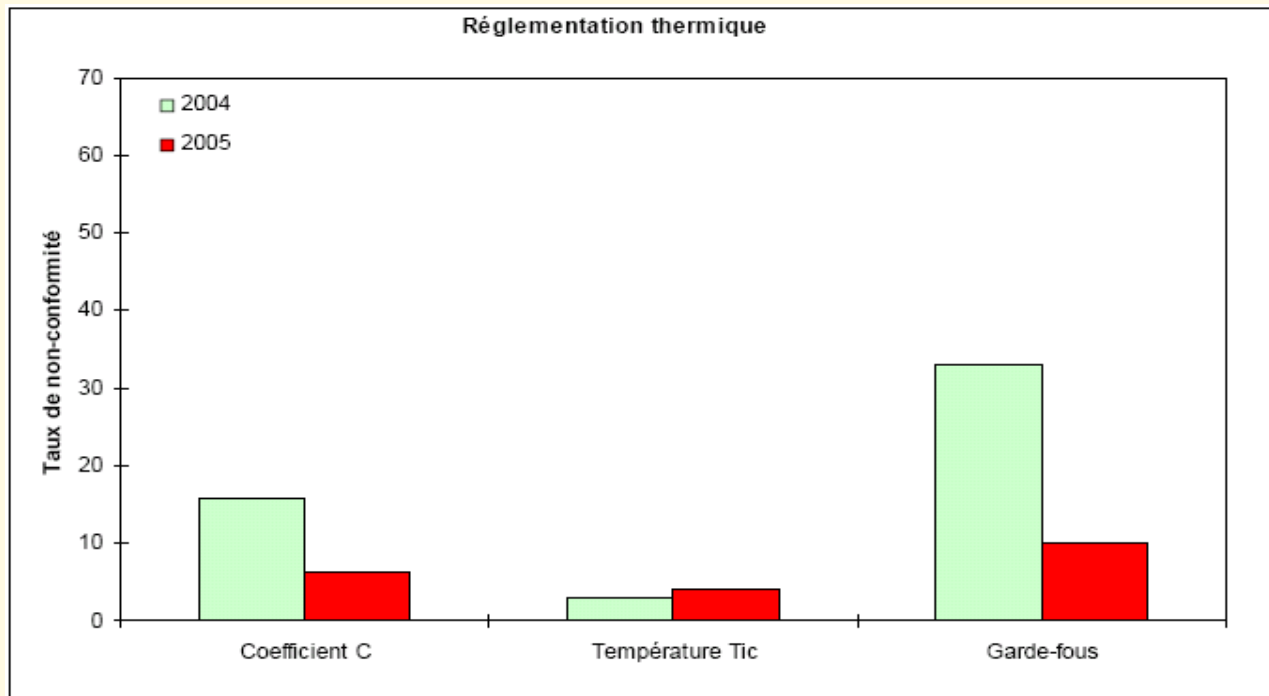
Acoustique



Brancard



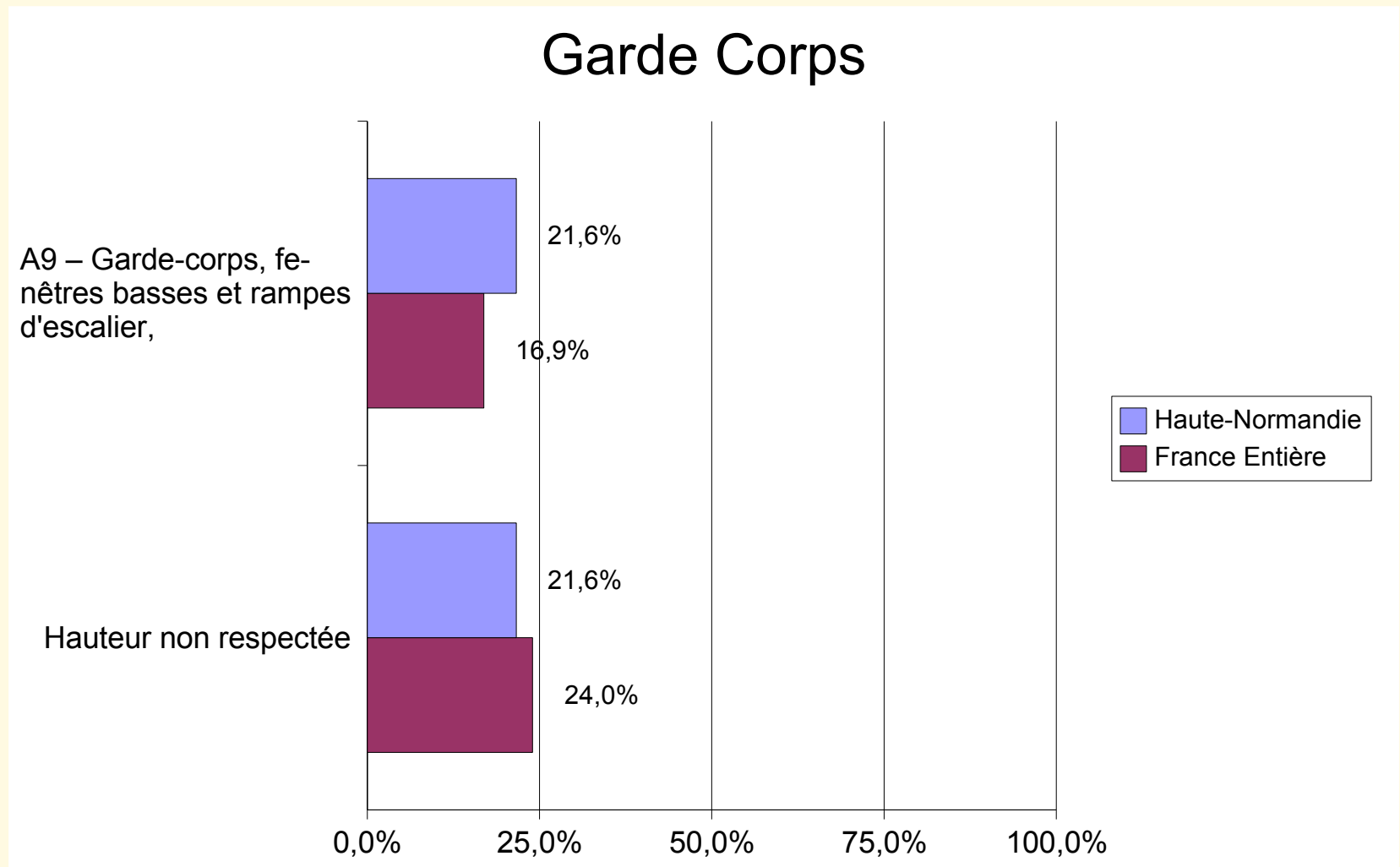
Thermique (RT 2000)



La qualité réglementaire

- Au niveau régional
- Résultats des contrôles régionaux de 2005 à 2007
- Opérations de logements collectifs et individuels groupés, aidés et non aidés

Garde corps / fenêtres basses



Garde corps / fenêtres basses



Garde-Corps Balcon < à 1m de hauteur



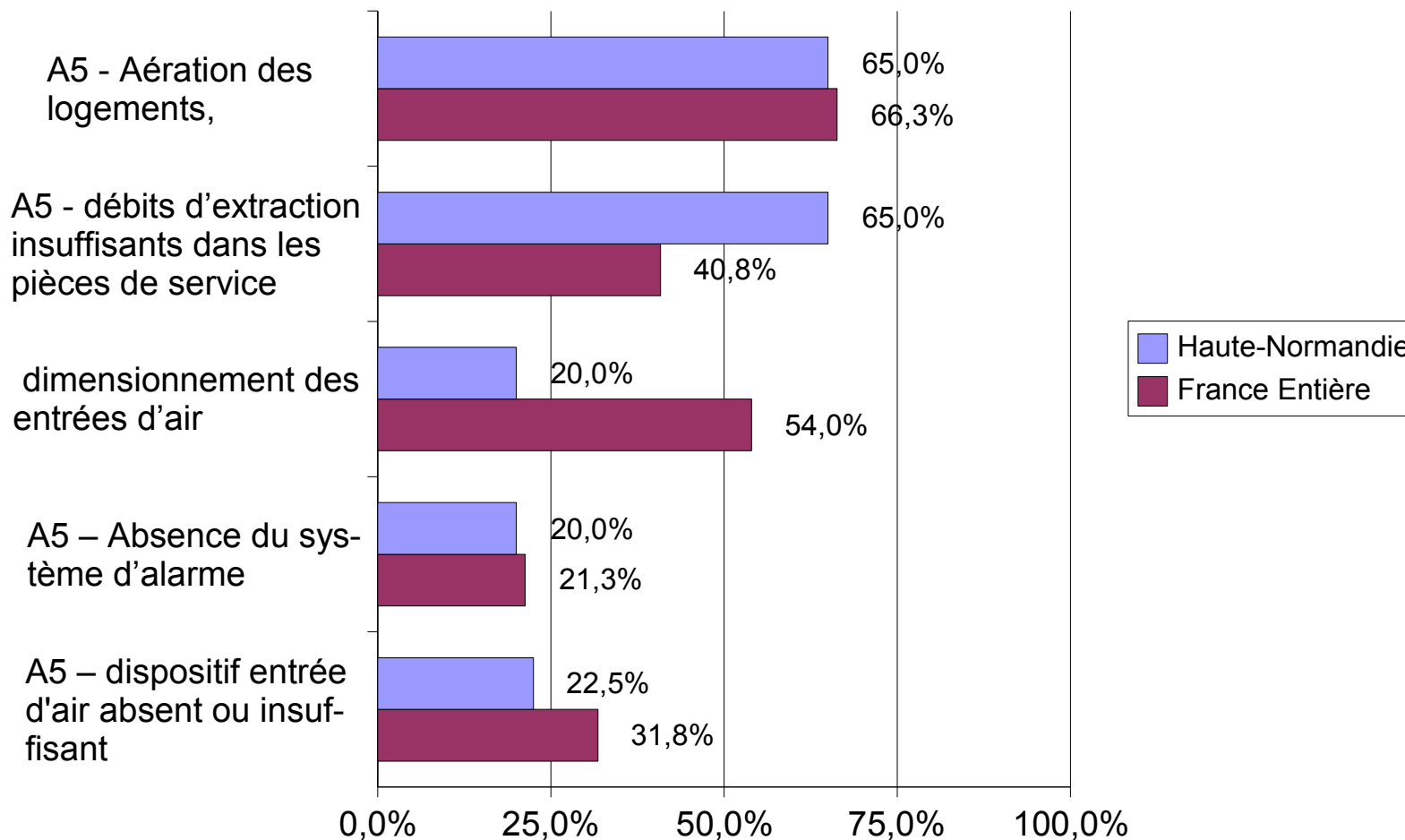
Garde-Corps de largeur > à 0,50m
< à 0,80m de hauteur



Fenêtre avec barre d'appui
< à 1m de hauteur

Aération - Ventilation

Aération



Aération - Ventilation



Absence d'entrée d'air dans
pièce principale



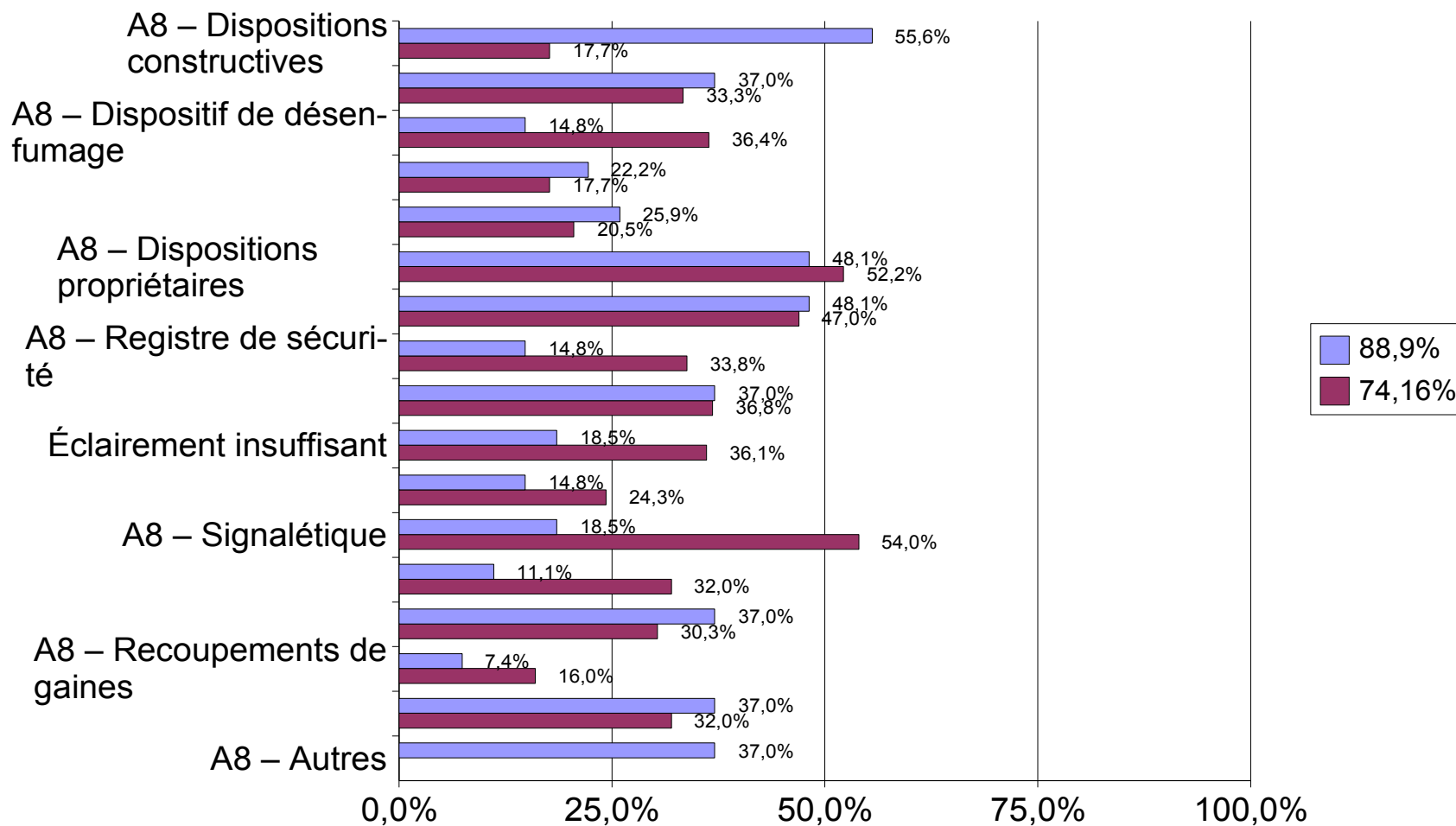
Présence d'entrée d'air dans
pièce de service



Débits d'extraction

Sécurité Incendie

Sécurité incendie



Sécurité Incendie



Recoupement des gaines techniques



Absence de système de désenfumage



présence de coudes
(absence de poulie de renvoi)

Sécurité Incendie



Absence de ventilation Haute ou Basse



Communication des locaux communs ou sas avec le parc (Degré coupe-feu non respecté)



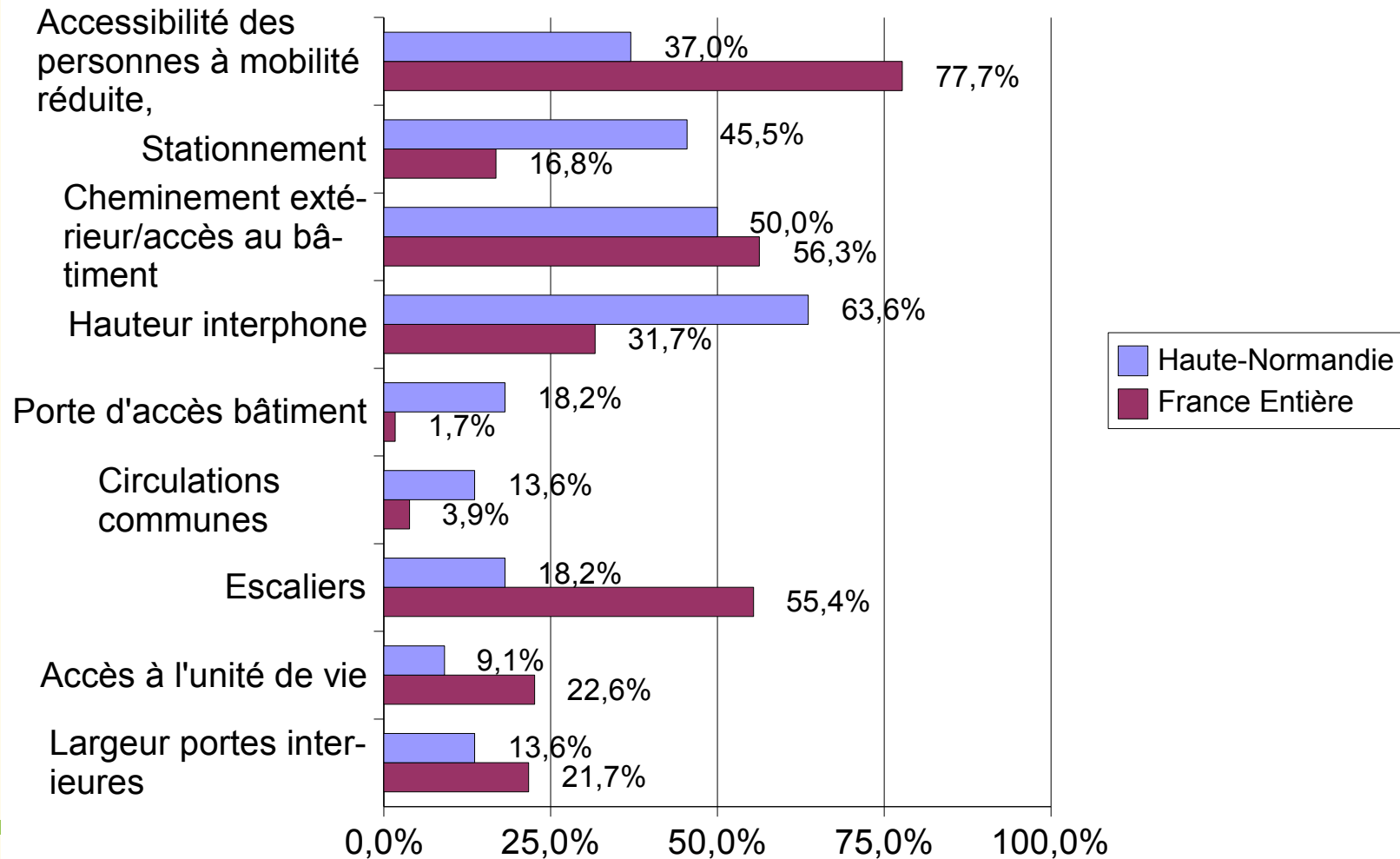
Protection des conduits et gaines



Indication des issues de secours

Accessibilité PMR

Accessibilité



Accessibilité PMR



Ressauts > 2 cm



Sol Meuble



Pentes > 5%



Dévers > 2%

Accessibilité PMR



Mailles de grille devant porte
d'entrée > à 2 cm



Absence d'une 2ème main courante
pour les bâtiments sans ascenseur



2eme Main courante ne
dépassant les 1ères et
dernières marches de
chaque volée

Accessibilité PMR

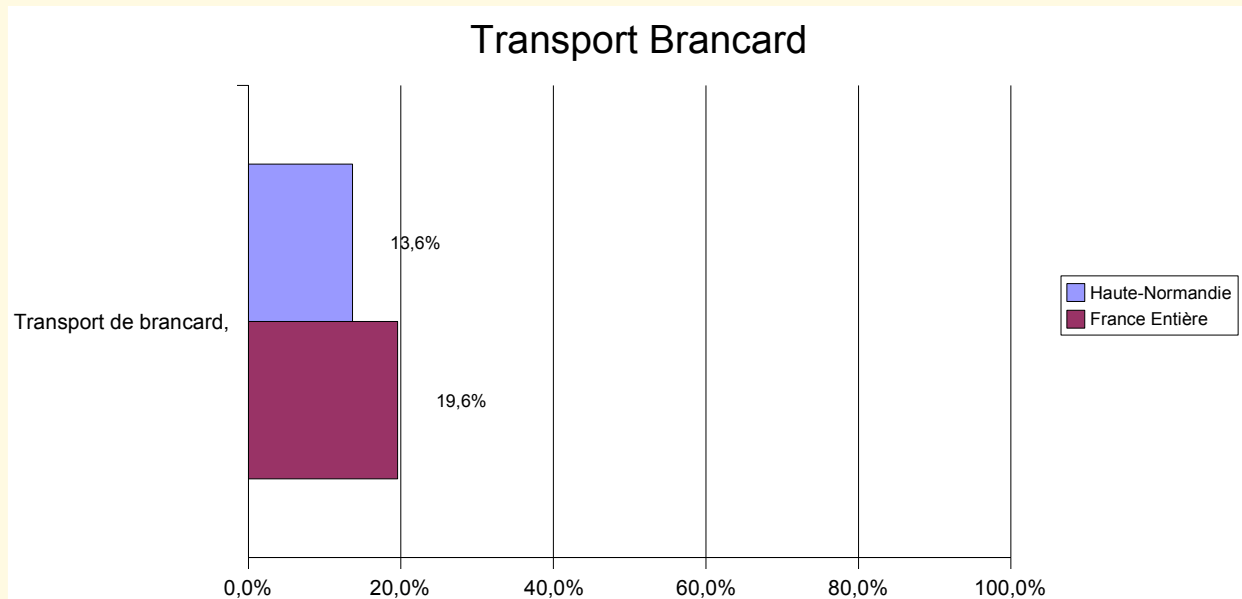


Largeur de couloirs accès à
l'unité de vie

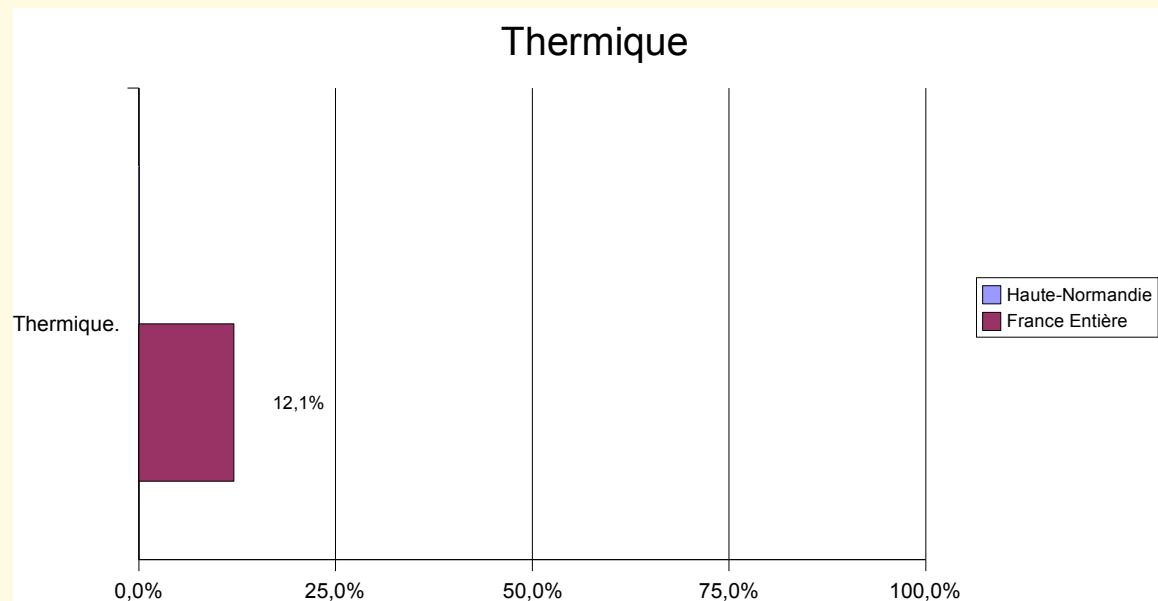


Potes intérieures < 80 cm

Brancard



Thermique (RT 2000)





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Équipement
HAUTE-NORMANDIE

Merci de votre attention